

APPEL A PROJETS : FESTIVAL DU FILM MACHINIMA

ATOPIC FESTIVAL, 3^e EDITION 2011
REMISE DE PRIX : 17 novembre, Gaîté Lyrique, Paris.

Candidature à renvoyer au plus tard le lundi 10 octobre 2011 .

Dans la continuité des deux éditions précédentes, l'Atopic Festival se positionne comme étant le seul festival du film Machinima en Europe. Dans l'énergie d'une ère numérique toujours grandissante, il met en lumière des créations originales faites à partir des mondes virtuels 3D temps réel et des jeux vidéo. Depuis sa création en 2009 une communauté d'amateurs et de professionnels s'est formée et ne cesse de s'accroître. Reconnu par le public et les institutionnels, l'Atopic Festival joue son rôle de découvreur de talents et remet des prix chaque année.

1st Prize 2009 : The Trasmaster de Mathieu Weschler (FR)

2d Prize 2009 : Ctrl, Alt, Del de Lainy Voom (UK)

Audience award 2009 : *Clear Skies 2* de Ian Chisholm (UK).

Le concours

Un comité d'excellence se réunit pour élaborer la sélection des films retenus suite à l'appel à projet. Les critères sur lesquels le jury va délibérer sont : l'originalité du scénario, la mise en scène, la qualité de la bande son et du montage, les caractéristiques techniques et les qualités esthétiques par rapport au détournement du jeu. Quatre films seront récompensés avec le prix du public et 1^{er} et 2^{ème} prix du jury et le prix étudiant.

L'appel à projet est destiné à soutenir le Machinima et la création en permettant aux réalisateurs de voir leur film projeté dans le cadre d'un festival, et pour les gagnants, dans le cadre prestigieux de la Gaîté Lyrique (<http://www.gaite-lyrique.net/>) le 17 novembre 2011.

Conditions et contacts

Le concours est ouvert à tous. Les Machinimas doivent être de la meilleure qualité possible afin qu'ils puissent être diffusés dans une salle de cinéma. 2 films maximum par artiste. Sont admis les machinimas réalisés depuis 2010. Toute vidéo en langue française devra comporter un sous-titrage anglais. Toute vidéo en langue anglaise devra comporter un sous-titrage français. Toute vidéo en langue étrangère (autre qu'anglaise) devra comporter un sous-titrage français et un sous-titrage anglais.

Pour participer, renvoyez le formulaire d'inscription et le présent règlement daté et signé à : machinima@atopicfestival.com.

Puis postez votre film sur <http://www.dailymotion.com/group/AtopicFestival2011> ou envoyez-nous un lien pour le visionner online.

ATOPIC FESTIVAL 2011

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PRENOM(S) ET NOM(S) :

PSEUDO ou NOM D'ARTISTE :

DATE DE NAISSANCE :

PAYS :

EMAIL :

TELEPHONE :

SITE WEB :

TITRE DU MACHINIMA :

GENRE :

DUREE :

SYNOPSIS (quatre ou cinq lignes) :

DATE DE CREATION :

FORMAT :

JEUX et LOGICIELS UTILISES :

Le formulaire est à retourner par mail, ainsi que le règlement daté et signé, avant le lundi 10 octobre 2011 à machinima@atopicfestival.com



Une initiative d'Human Atopic Space.

RÈGLEMENT

ATOPIE FESTIVAL, 3^{ème} édition
FESTIVAL DU FILM MACHINIMA
Remise de prix le 17 novembre 2011
à la Gaîté Lyrique, Paris

ARTICLE 1 : PRESENTATION GENERALE ET DATE :

Dans le cadre de l'Atopic festival, un concours est organisé pour la troisième année consécutive.

Afin de mieux faire connaître cette pratique de création audiovisuelle novatrice et à l'avenir prometteur, un comité d'excellence récompensera les meilleurs travaux.

La remise de prix se déroulera le 17 novembre 2011 à la Gaîté lyrique.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Le concours est international et ouvert à tous. La durée et le genre de Machinima ne sont pas imposés. Le candidat devra par contre privilégier une musique libre de droit. Les Machinimas doivent être de la meilleure qualité possible afin qu'ils puissent être diffusés dans une salle de cinéma. Sont admis les machinimas réalisés depuis 2010. Toute vidéo en langue française devra comporter un sous-titrage anglais. Toute vidéo en langue anglaise devra comporter un sous-titrage français. Toute vidéo en langue étrangère (autre qu'anglaise) devra comporter un sous-titrage français et un sous-titrage anglais. Si le film n'est pas en langue française prévoir des sous-titres français ou anglais.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font par le candidat et sont gratuites. 2 films maximum par artiste.

L'inscription sera validée lorsque l'association aura reçu la fiche d'inscription, le règlement signé et le film posté sur Dailymotion.

Toute inscription devra être envoyée au plus tard le **lundi 10 Octobre 2011**.

Pour participer, renvoyez le formulaire d'inscription et le présent règlement daté et signé à : machinima@atopicfestival.com.

Puis postez votre film sur <http://www.dailymotion.com/group/AtopicFestival2011> ou envoyez-nous un lien pour le visionner online.

ARTICLE 4 : SELECTION

Quatre prix seront décernés :

- L'un sera le résultat du vote du public sur internet par le compte Daylimotion.
- Les trois autres seront décernés par le comité : 1^{er} et 2^e prix du Jury, Prix étudiant.

Les prix seront remis le 17 novembre 2011 à la soirée de clôture prévue à la Gaîté Lyrique, et visionnés à cette occasion.

ARTICLE 5 : LE JURY

Le jury sera composé de personnes issues d'univers différents contribuant à la richesse du concours (professionnels du jeu vidéo, du cinéma et journalistes spécialisés). Les compétences propres des membres du jury contribueront à l'intérêt et la singularité de cette programmation et nous verrons également une sélection hors compétition. Les critères sur lesquels le jury va délibérer sont : l'originalité du scénario, la mise en scène, la qualité de la bande son et du montage, les caractéristiques techniques et les qualités esthétiques par rapport au détournement du jeu.

Liste des membres du Jury de l'édition 2011 :

Simon Bachelier, chargé de mission jeu vidéo de la Cité des sciences, **Oscar Barda**, conseiller artistique et responsable de l'espace jeux vidéo à la Gaîté Lyrique, théoricien du jeu, co-fondateur de Them Games, game designer, **Alexis Blanchet**, Docteur en Études Cinématographiques, Chercheur à l'OMNSH, **Matteo Bittanti**, Professor in the Visual Studies program at CCA, **Rémi Bonhomme**, coordinateur de la semaine de la critique à Cannes, **Valérie Bourgoïn**, chargée de mission au CNC/Dicréam, **Laurent Checocola**, journaliste nouvelles technologies à LeMonde.fr, **Claudia Durnat**, directrice du festival Cinéma tous Ecrans de Genève, **Thierry Falcoz**, rédacteur en chef NoLifeTV et journaliste, **Sandrine Girbal**, productrice pour l'agence de production audiovisuelle Happy Fannie, **Emmanuel Guez**, chargé des sondes à la Chartreuse d'Avignon, spécialiste du rapport entre jeu vidéo et théâtre contemporain, **Paul Hernandez**, chargé de partenariat et acquisition de contenus pour les chaînes jeux vidéo et art&création de Dailymotion, **Benoît Labourdette**, Pocket Film Festival, **Catherine Lottier**, analyste de tendance, **Olivier Mauco**, ingénieur d'études au CNRS, spécialiste en Serious Game et Chercheur à l'OMNSH, **Frederick Thompson**, chercheur à l'EN-ER laboratoire de l'ENSAD, **Eric Viennot**, co-fondateur de Lexis Numérique.

Michel Gondry est pressenti pour être le Président du Jury.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Suite au concours, les machinimas pourront être publiés sur les sites du festival et le site de la Gaîté lyrique. Human Atopic Space se réserve le droit de pouvoir utiliser les informations recueillies grâce au bulletin d'inscription.

ARTICLE 7 : DROITS

Chaque participant déclare :

- être titulaire des droits patrimoniaux relatifs à son projet
- que son œuvre ne porte pas atteinte aux droits des tiers et n'est pas susceptible de donner lieu à des actions en justice pour contrefaçon, atteinte aux droits de l'image, au droit du respect dû à la vie privée ou pour toute autre raison.

ARTICLE 8 : MODIFICATION, ANNULATION

L'association se réserve le droit d'écourter ou de modifier le contenu du Festival si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité et le bon déroulement du Festival.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation et m'engage à les observer.

Date :

Signature :